

// Agriculture biologique

Date :

30/11/2015

Mise à jour :

Septembre 2017

Quelles solutions sont apportées par la société en région ?
Quels moyens sont mis en œuvre ?

En agriculture biologique, le producteur, le transformateur et même le distributeur s'engagent à travers un cahier des charges rigoureux pour pouvoir bénéficier du label. En 2007, le Grenelle I de l'Environnement fixait un objectif de 6% de la surface agricole nationale en agriculture biologique en 2012, et de 20% en 2020.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'agriculture biologique est un mode d'exploitation des ressources, basé sur la non-utilisation des produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM) au profit d'auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs), qui permet de réduire les pressions sur la biodiversité (oiseaux nicheurs spécialistes des milieux agricoles notamment) et la qualité de l'eau.

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle de la part de la surface agricole utile (SAU) régionale certifiée en agriculture biologique (AB).

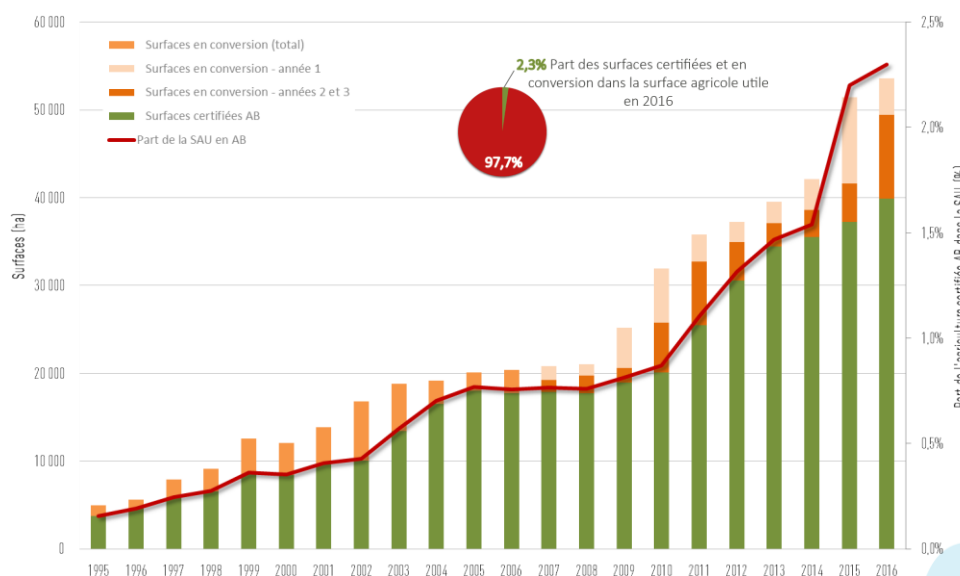
La tendance tient compte également des surfaces en conversion en agriculture biologique (2 à 3 années de conversion selon les productions).

RÉSULTATS

En 2014 en région Centre-Val de Loire, on recense 964 exploitants bio, représentant 38 893 ha certifiés « agriculture biologique » et 13 710 ha en conversion, ce qui représente 2,3% de la surface agricole régionale.

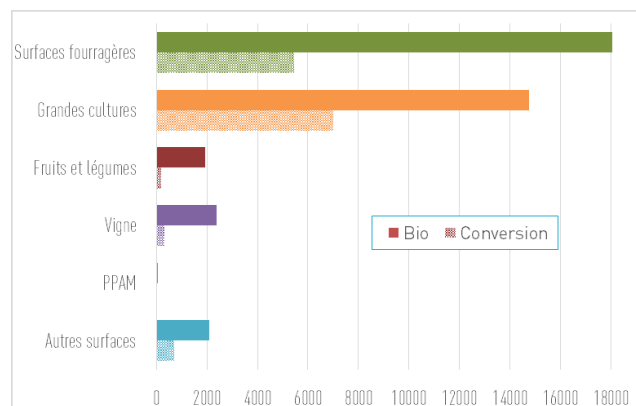
Après une stagnation des surfaces certifiées en bio entre 2004 et 2009, on constate une forte reprise de la dynamique. Cette augmentation des surfaces en conversion les années 2010 et 2011 (+52% en 2 ans), s'est un peu ralentie depuis 2012. On observe une augmentation des surfaces mises en conversion de 63% entre 2014 et 2015, qui suit une tendance nationale.

En 20 ans, la surface certifiée AB a été multipliée par 10.



Évolution des surfaces en mode de production biologique entre 1995 et 2016 en région Centre-Val de Loire

Les départements ayant le moins de surfaces en agriculture biologique sont le Loiret et l'Eure-et-Loir (1,4% et 0,8% de leur SAU en surfaces certifiées et en conversion). L'Indre-et-Loire est le département du Centre-Val de Loire ayant la plus grande surface en agriculture biologique (3,8% de sa SAU en surfaces certifiées et en conversion).



Répartition des surfaces certifiées bio et en conversion par filière en 2016 pour la région Centre-Val de Loire

Les principales cultures concernées par l'agriculture biologique en région sont les surfaces fourragères (47% des surfaces certifiées) et les grandes cultures de céréales et d'oléo-protéagineux (37% des surfaces certifiées).

ANALYSE

En 2016, la SAU certifiée en agriculture biologique est de 5,3% au niveau national, ce qui place la région Centre-Val de Loire au dernier rang des régions françaises sur 13 (2,3% de la SAU certifiée).

Même si elle reste faible, en 10 ans, la surface certifiée agriculture biologique a tout de même doublé en région.

LIMITES D'UTILISATION

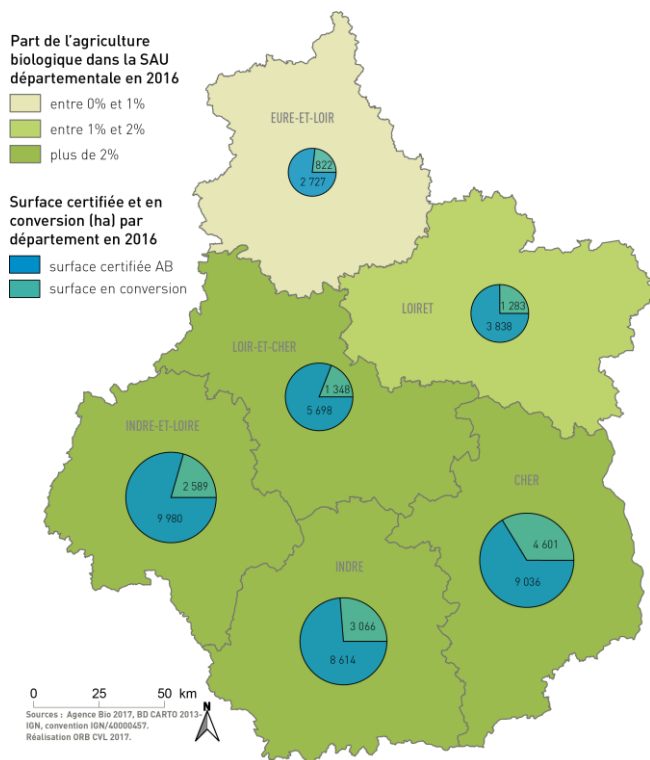
Cet indicateur ne prend pas en compte les pratiques respectueuses de l'environnement mais non certifiées agriculture biologique. On peut citer l'exemple de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE), correspondant au niveau 3 (le plus exigeant d'un dispositif de certification environnementale mis en place par les exploitations agricoles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Fréquence de mise à jour : annuelle.

Échelle de constitution : échelle régionale.

Sources de données utilisées : chiffres de l'Agence Bio 2016 (surfaces en conversion, certifiées et part de la SAU en agriculture biologique). Les données sont disponibles à l'échelle départementale.



Importance de l'agriculture biologique par département en 2016

La phase de conversion, délicate au niveau technique et financier, peut constituer un frein pour certains agriculteurs.

Une augmentation de la valeur de cet indicateur traduit une augmentation des surfaces agricoles dans des démarches plus respectueuses de l'environnement, limitant les impacts sur la biodiversité.

Les pratiques agro-écologiques, basées sur l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole, sont également respectueuses de l'environnement mais ne sont pas prises en compte ici.

POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur : [Complément d'information technique](#)

Indicateurs en lien : Pas encore d'indicateurs en lien publiés.

Rédacteur : Anne BIGNOLAS, ÉcoPôle

